

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2026 à 19H30**

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, FRABOULET C, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

**Absents excusés :** ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.  
TRENY C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT Brigitte

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| - Nombre de Conseillers Municipaux :          | 19 |
| - Nombre de Conseillers Municipaux présents : | 16 |
| - Nombre de pouvoirs :                        | 3  |
| - Nombre d'absents :                          | 3  |

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation du CFU budgets commune, les Genêts d'Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes
- Affectation des résultats des budgets commune, les Genêts d'Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes
- Vote des subventions et contributions 2026
- Participation communale au financement de matériel pour l'ASCRL
- Programme voirie rurale 2026 : résultats ouverture des plis et choix de l'entreprise
- Achat parcelle AD113 rue de Bellevue
- Informations et questions diverses

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 est validé.

## 1- APPROBATION DE COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez présente les CFU 2025.

▪ *budget commune* :

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 425 716,61 €

recettes : 1 670 891,66 €

résultat année : + 245 175,05 €

Section d'investissement :

dépenses : 571 902,57 €

recettes : 500 249,66 €

résultat année : - 71 652,91 €

▪ *budget Les Genêts d'Or* :

Section de fonctionnement :

dépenses : 9 978,48 €

recettes : 15 112,00 €

résultat année : + 5 133,52 €

Section d'investissement :

dépenses : 23 331,27 €

recettes : 0 €

résultat année : - 23 331,27 €

▪ *budget Hameau de Bonne Brousse* :

Section de fonctionnement :

dépenses : 3 332,23 €

recettes : 12 537,18 €

résultat année : + 9 204,95 €

Section d'investissement :

dépenses : 0 €

recettes : 3 332,23 €

résultat année : + 3 332,23 €

▪ *budget Résidence des Trois Chênes* :

Section de fonctionnement :

dépenses : 103 548,96 €

recettes : 103 547,90 €

résultat année : - 1,06 €

Section d'investissement :  
dépenses : 40 412,22 €  
recettes : 0 €  
résultat année : + 40 412,22 €

Discussion et vote :

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve les Comptes Financiers Uniques 2025 de tous les budgets ci-dessus

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>2- AFFECTATION DES RESULTATS</b> |
|-------------------------------------|

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Suite à la commission finances du 9 mars 2026, Gildas Pérennez propose les affectations de résultats suivantes :

▪ Commune :

|                | Résultat<br>clôture année<br>2024 | Part affectée à<br>l'investissement<br>sur 2025 | Résultat année<br>2025 | Résultat<br>clôture année<br>2025 |
|----------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | <b>329 395,57€</b>                |                                                 | -71 652,91 €           | <b>257 742,66 €</b>               |
| Fonctionnement | <b>232 160,88 €</b>               | 232 160,88 €                                    | 245 175,05€            | <b>245 175,05 €</b>               |

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068
- l'excédent d'investissement est reporté en totalité en recettes d'investissement au compte 001

▪ Les Genêts d'Or :

|                | Résultat<br>clôture année<br>2024 | Part affectée à<br>l'investissement<br>sur 2025 | Résultat année<br>2025 | Résultat<br>clôture année<br>2025 |
|----------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | <b>-72 362,13 €</b>               |                                                 | - 23 331,27 €          | <b>-95 693,40 €</b>               |
| Fonctionnement | <b>5 555,03 €</b>                 |                                                 | 5 133,52 €             | <b>10 688,55 €</b>                |

Ce budget étant clôturé au 31/12/2025, les écritures de régularisation seront passées sur le budget principal.

▪ **Hameau de Bonne Brousse :**

|                | Résultat clôture<br>année 2024 | Part affectée à<br>l'investissement sur<br>2025 | Résultat année<br>2025 | Résultat clôture<br>année 2025 |
|----------------|--------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Investissement | - 7 102,79 €                   |                                                 | 3 332,05 €             | -3770,74€                      |
| Fonctionnement | 8 868,07 €                     |                                                 | 9 204,95 €             | 18 073,02€                     |

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002
- le déficit d'investissement est reporté en totalité en dépenses d'investissement au compte 001

▪ **Résidence des Trois Chênes :**

|                | Résultat clôture<br>année 2024 | Part affectée à<br>l'investissement sur<br>2025 | Résultat année<br>2025 | Résultat clôture<br>année 2025 |
|----------------|--------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Investissement | -54 632,96 €                   |                                                 | - 40 412,22€           | -95 045,18 €                   |
| Fonctionnement | 70 852,49 €                    |                                                 | -1,06 €                | 70 851,43 €                    |

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- le déficit d'investissement est reporté en totalité en dépenses d'investissement au compte 001
- l'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces affectations de résultats.

**3- VOTE DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS 2026**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

La commission finances, réunie le 9 mars, propose les subventions suivantes pour l'année 2026 :

|                                   | Subv<br>2025 | Subv<br>demandée | Proposition<br>subv 2026 |
|-----------------------------------|--------------|------------------|--------------------------|
| Trévé-sports foot                 | 1 600,00 €   | 1 600,00 €       | 1 600,00 €               |
| Amicale cyclotouriste             | 170,00 €     | 170,00 €         | 170,00 €                 |
| Société de chasse                 | 100,00 €     | 300,00 €         | 180,00 €                 |
| Club des Jeunes                   | 800,00 €     | 1 500,00 €       | 800,00 €                 |
| Club des Jeunes pour Trev'Estival |              |                  | 700,00 €                 |
| Théâtre "Pour vous faire rire"    | 250,00 €     | 300,00 €         | 250,00 €                 |
| Anim' à Trévé                     | 0,00 €       | 100,00 €         | 100,00 €                 |
| Trévé Danses et Loisirs           | 260,00 €     | 300,00 €         | 260,00 €                 |
| Créamanflor                       | 200,00 €     | 200,00 €         | 200,00 €                 |
| Les amis sonneurs des Landes      | 150,00 €     | 200,00 €         | 150,00 €                 |
| Autour de Jules                   | 0,00 €       |                  | 0,00 €                   |
| WRC                               | 200,00 €     | 500,00 €         | 0,00 €                   |
| Boxe Energy                       | 100,00 €     | 0,00 €           | 0,00 €                   |
| Fun Run                           |              |                  | 200,00 €                 |

|                                               |             |             |             |
|-----------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Amicale Sapeurs Pompiers St Caradec           | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| ASCRL                                         | 10 562,16 € | 11 282,53 € | 11 282,53 € |
| Amicale Laïque (pour ASCRL)                   | 5 859,47 €  | 6 338,90 €  | 6 338,90 €  |
| OGEC (pour ASCRL)                             | 6 893,49 €  | 7 884,98 €  | 7 884,98 €  |
| Société hippique rurale                       | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| Comice Agricole Loudéac                       | 0,00 €      |             | 371,80 €    |
| Alcool Accompagnement Prévention (Croix d'or) | 40,00 €     |             | 40,00 €     |
| Maison Familiale Rurale Loudéac               | 200,00 €    |             | 160,00 €    |
| Centre Eugène Marquis                         | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| Association Valentin Hauy                     | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| ADAPEI                                        | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| AFM (Myopathie)                               | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| PLB Muco                                      | 30,00 €     |             | 30,00 €     |
| Prévention routière                           | 30,00 €     |             | 30,00 €     |
| Prométhée                                     | 30,00 €     |             | 30,00 €     |
| Solidarité Paysans Côtes d'Armor              | 30,00 €     |             | 30,00 €     |
| Restos du cœur                                | 100,00 €    |             | 100,00 €    |
| AMF 22                                        | 651,34 €    | 651,72 €    | 651,72 €    |
| Donneurs de sang                              | 100,00 €    |             | 100,00 €    |
| Y a pas d'âge pour se divertir                | 100,00 €    |             | 150,00 €    |
| Héméra                                        | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| AFSEP                                         | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| La Ligue                                      | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| Rêves de clown                                | 50,00 €     |             | 50,00 €     |
| Ronde des Vallées                             | 50,00 €     |             | 50,00 €     |

Soit un total de 32 359,93 € pour 2026.

Pour l'année scolaire 2025-2026, aucun enfant de Trévé n'est scolarisé en classe spécialisée publique ou à Sainte-Anne donc il n'y a pas de participation communale à prévoir.

Les subventions attribuées aux écoles sont les suivantes :

- Amicale Laïque (estimatif pour 90 élèves) :
  - 981 € pour les jouets de Noël
  - 2 442,26 € pour la classe de découverte des GS, CP et CE
- OGEC (estimatif pour 110 élèves) :
  - 1199 € pour les jouets de Noël
  - 6 234,80 € pour les fournitures scolaires
  - 58 286,33 € pour le contrat d'association (pour 97 élèves de plus de 3 ans le jour de la rentrée de septembre 2025).

#### Discussion et vote :

Gildas Pérennez apporte les précisions suivantes :

- Pour la société de chasse, la subvention se décompose comme suit : 100 € de subvention et 80 € de participation communale pour l'achat de deux cages à fauves pour les piègeurs
- Pour le club des jeunes, la subvention se décompose aussi en deux parties : une partie fixe de 800 € et une subvention de 700 € pour l'organisation du Trév'Estival

Laure Boizard indique que l'association sportive Box Energy ne souhaite pas de subvention mais demande que trois potences pour la pratique de la boxe soient financées et installées par la commune dans la salle omnisports.

Monsieur le Maire précise également que la commission finances a décidé de ne pas verser de subvention à l'association WRC car c'est une année blanche pour cette dernière. Par équité avec les autres associations qui ont été dans ce cas, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Antoine Mahé propose d'augmenter la subvention versée à l'association « Y a pas d'âge pour se divertir », ce qui est accepté le Conseil Municipal qui la passe de 100 € à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions communales telles qu'inscrites dans le tableau ci-dessus.

#### **4- PARTICIPATION COMMUNALE A L'ASCRL**

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

Cette année, le montant de la subvention accordé à l'ASCRL est de 25 506,41 € dont :

- 2 960 € pour la partie culture (poste animatrice)
- 8 322,53 € pour la partie sport
- 14 223,88 € pour les associations scolaires

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement de cette subvention et à sa répartition.

#### **5- PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Il est proposé de reconduire la participation communale pour les transports scolaires pour l'année 2025-2026. Le budget attribué est de 3 000 €.

Chaque famille ayant des enfants scolarisés dans un établissement secondaire de Loudéac pourra obtenir une participation communale par enfant à hauteur du 1/3 du coût annuel du transport.

Les familles devront être à jour de leur paiement et en faire la demande avant le 30 juin en fournissant le reçu du Trésor Public.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire cette dépense au budget et de verser une participation aux familles qui en font la demande et qui répondent aux critères.

#### **6- PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DU MATERIEL DE L'ASCRL**

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

Lors de l'Assemblée Générale de l'ASCRL, il a été décidé l'achat d'un ordinateur portable, quatre lecteurs DVD et un diable pour un montant de 866,49 € TTC.

Le bureau de l'ASCRL propose aux communes de financer cet achat en fonction du temps passé par l'animatrice dans chaque médiathèque.

|               | Temps passé (exprimé en %) | Montant de la participation |
|---------------|----------------------------|-----------------------------|
| Trévé         | 37 %                       | 320,60 €                    |
| Saint-Caradec | 36%                        | 311,94 €                    |
| Hémonstoir    | 15%                        | 129,97€                     |
| Saint-Maudan  | 12%                        | 103,98€                     |
|               | 100%                       | 866,49 €                    |

La somme de 320,60 € sera rajoutée au montant de la subvention versée à l'ASCRL.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de financer cette dépense qui sera versée sous forme d'une subvention.

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>7- PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DU PARC ROULANT DU SDISS</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Pour rappel, en mars 2025, le Président du Conseil d'Administration du SDISS informait les collectivités de la situation préoccupante du SDISS à maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles. Sur les 566 engins, 130 ont dépassé leur date d'amortissement technique imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde.

Aussi, le comité des finances du SDISS avait décidé la création d'un fonds de concours basé sur le principe d'une subvention d'investissement communale volontariste sur deux années (2025 et 2026).

Deux principes ressortent de ces discussions :

- Le principe de solidarité avec une adhésion impérative de toutes les collectivités
- Le principe d'équité : 1.50 € par habitant pour abonder ce fonds de concours annuel à hauteur de 1 M€.

Pour la commune de Trévé, le montant de la participation est de 2 641,50 €.

Lors de sa séance du 10 avril 2025, le Conseil avait refusé ce versement pour 2025.

Après avoir rencontré le Directeur du SDISS avec Brigitte Jégnot, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner pour 2026. La commission finances, réunie le 9 mars dernier, propose de verser cette participation de 2 641,50 € pour le financement du parc roulant du SDISS.

En cas d'accord, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour 2026.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDIS dressant le bilan du FCPR 2025. Les élus déplorent qu'aucune caserne du centre Bretagne n'en ait bénéficié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une participation de 2 641,50 € au SDISS pour l'aide au financement du parc roulant et demande à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier au SDIS afin de signaler la situation d'urgence que connaissent certaines casernes du secteur et notamment celle de Saint-Caradec qui a régulièrement des pannes sur ses véhicules.

## 8- PROGRAMME VOIRIE RURALE 2026 : RESULTATS OUVERTURE DES PLIS ET CHOIX DE L'ENTREPRISE

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Pour rappel, par délibération en date du 20 novembre 2025, la commune avait inscrit les routes suivantes au programme du groupement de commande LCBC pour la voirie rurale 2026 :

### Tranche ferme

- ▶ route du Hinlée vers Les Haies
- ▶ route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation
- ▶ route du Hinlée vers le Cosquer

### Tranche conditionnelle

- ▶ route du Hinlée de la dernière maison jusqu'à la carrière

Après ouverture des plis, Frédéric Foulfoin annonce que c'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue :

| Tranches                                                                          | Estimatif HT | Montant marché HT                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|
| <b><u>Tranche ferme</u></b>                                                       |              |                                                 |
| ▶ route du Hinlée vers Les Haies                                                  | 4 779,00 €   | 4 759,00 €                                      |
| ▶ route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation | 28 245,00 €  | 24 860,00 €                                     |
| ▶ route du Hinlée vers le Cosquer                                                 | 7 229,00 €   | 6 965,00 €                                      |
| <b><u>Tranche conditionnelle</u></b>                                              |              |                                                 |
| ▶ route du Hinlée de la dernière maison jusqu'à la carrière                       | 33 335,00 €  | 27 777,50 €                                     |
| <b><u>TOTAL</u></b>                                                               | 73 588,00 €  | <b>64 361,50 € HT</b><br><b>77 233,80 € TTC</b> |

La commission voirie propose de retenir la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Discussion et vote :

Frédéric Foulfoin rappelle que la route d'accès à la lagune est fortement endommagée, un devis de remise en état sera demandé. Des travaux seront sûrement à prévoir

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission voirie et retient la tranche ferme et la tranche conditionnelle de programme de voirie rurale 2026. Frédéric Foulfoin précise que les prix peuvent évoluer en fonction du cours du pétrole.

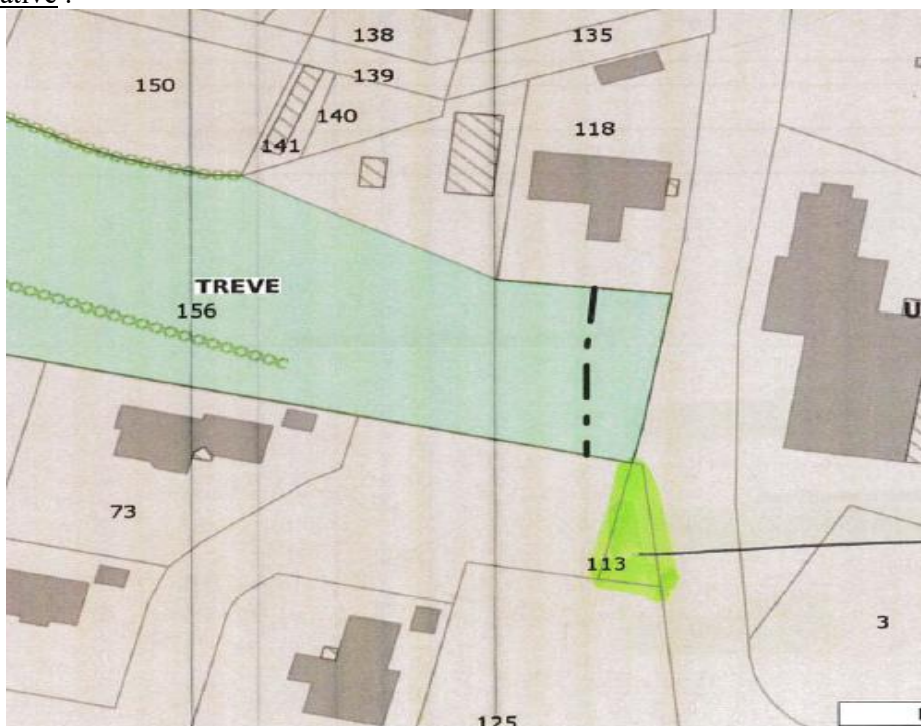
La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Monsieur le Maire informe que les deux routes d'intérêt communautaire (une allant vers Saint-Caradec et l'autre allant vers La Motte) vont être rétrocédées à la commune. Frédéric Foulfoin mesurera ces dernières afin que le nombre de kilomètres des voies communales soient remis à jour pour la DGF.

## 9- ACHAT PARCELLE AD113 – RUE DE BELLEVUE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :



Monsieur le Maire explique que lors de l'achat du terrain d'un riverain de la rue de Bellevue par la commune pour y construire la Résidence du Verger, la parcelle AD 113 (entrée du lotissement) a été oubliée. Cette parcelle est donc restée propriété de la famille Le Roux alors qu'elle fait partie du lotissement.

Aujourd'hui, les parcelles AD 118 et 156 sont en cours de vente. Monsieur le Maire a donc contacté les consorts Le Roux afin que la commune achète la parcelle AD 113 d'une superficie de 92 m<sup>2</sup>. Ces derniers ont donné leur accord pour la céder à 5 € le m<sup>2</sup>.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette acquisition au prix de 5€ le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

## 10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- Etude de sol pour le lot 19 du Hameau de Bonne Brousse :

Rapporteur : Brigitte Jégnot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Le compromis de vente du lot 19 a été signé fin février. Le notaire demande qu'une étude de sol G1 soit faite car le terrain est classé en zone à risques géotechniques modérés selon la loi Elan de 2020 (sol argileux sensible au risque de retrait-gonflement).

Brigitte Jégnot présente les devis.

- Solcap : 2 202,00€ HT
- Fondouest : 1 635,00 € HT

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis du cabinet Fondouest.

2- Facture ENEDIS pour raccordement local club des jeunes :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Les frais de raccordement en électricité pour le local du Club des Jeunes s'élèvent à 1 684,80 € TTC.  
Il est proposé de mandater la facture d'ENEDIS en section d'investissement du budget communal.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mandater cette facture en dépense d'investissement.

3- Reprise du restaurant :

Monsieur le Maire informe que 5 candidats ont déposé leur candidature dont 2 sont très intéressantes. David Rouxel suggère de mettre en place des critères de sélection. La mise en place d'une commission est à l'étude pour étudier les propositions.

4- Pièges pour les frelons asiatiques :

A la demande de Morag Ferguson, Frédéric Foulfoin informe que la FDSA n'a, pour l'instant, donné aucune directive sur la campagne de piégeage.

Fin de séance à 22h30.

Dates à retenir :

- dimanche 15 mars : élections municipales
- vendredi 20 mars à 19h30 : Conseil Municipal
- jeudi 26 mars à 19h30 : Conseil Municipal
- mercredi 1<sup>er</sup> avril à 19h : commission voirie
- mercredi 8 avril à 19h : commission finances
- jeudi 23 avril à 19h : CCAS
- jeudi 23 avril à 19h30 : Conseil Municipal